

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du Mardi 27 JUIN 2023 19h15**

***Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mme Gaëlle SOURDEVAL , Mrs Paul-Henri AVART et Yohan HANON, absents excusés .***

***Secrétaire de la séance : -Mme Laura OLIVIER.***

**1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Vendredi 9 Juin**, Mr le Maire ouvre la séance et ajoute **quelques remarques sur les différents points** abordés ce jour-là :

a) Les travaux de déviation de **la conduite d'eau, rue des Tilleuls** sont programmés par l'entreprise DUCROCQ TP à partir du lundi 17 Juillet.

b) L'autorisation préfectorale pour la pose d'une **caméra supplémentaire** est en cours d'étude.

c) A ce jour, 100 enfants sont inscrits au Centre de Loisirs.

d) Le **repas des Aînés** aura bien lieu le Samedi 14 Octobre à la Guinguette de TILQUES.

**2) L'ordre du jour de la séance est relu :**

**a) Choix des entreprises pour la rénovation et extension de l'école :**

Mr le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des différents points de la consultation, du tableau d'ouverture des plis et de l'analyse des offres reçues pour les 8 lots de travaux à réaliser. L'évaluation technique était sur 40 points et le prix des prestations sur 60 points. Paral' Ax architecture et Energy Drone ont questionné les entreprises sur certains points et postes de leur devis. Des négociations ont été réalisées. La synthèse des offres avec le classement et la proposition d'attribution sont présentées à l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide de retenir les entreprises suivantes** : - SARL PATOU (gros œuvre), - Couverture des 7 Vallées (couverture et étanchéité), - Ateliers du Bléquin (menuiserie extérieure), - Label Façades (Isolation et Enduit), - Ets TEILLIER (plâtrerie, menuiserie intérieure), - EGL(électricité), - Thermoclim Services (chauffage-plomberie), - Nord Revêtements (carrelage, peinture, sol souple).

Mr le Maire rappelle par ailleurs que **les locaux de l'école doivent être vidés rapidement dès le 10 Juillet** et qu'il faudra aider les 2 employés communaux.

Il est également décidé de contracter un crédit-relais de 200 000€ sur 2 ans auprès du Crédit Agricole pour un déblocage des fonds en une seule fois en fin d'année 2023. Dès le commencement des travaux, un acompte d'environ 30% sera demandé sur les aides financières obtenues soit : 125 000€.

**b) Vente de la parcelle boisée Section A N°62 pour 1670 m2 :**

Mr le Maire informe l'assemblée que la commune est propriétaire d'une parcelle boisée : - Section A N°62 d'une superficie de 1670 m2, inexploitée depuis longtemps. Il propose de la mettre en vente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte la vente de la parcelle** ci-dessus et charge Mr Le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires. Les propriétaires voisins seront informés de cette décision. Un avis sur le site Internet et par affichage sera également effectué. La parcelle sera attribuée au plus offrant.

**c) Questions diverses :**

- 1.** Un Achat de 24 **chaises pour une classe de** l'école a été réalisé auprès de l'UGAP. ( Coût: -1094€ TTC)
- 2.** Le Conseil Municipal, au regard du coût élevé des aliments et de l'énergie, **décide de fixer le prix du Repas à la cantine scolaire à 3.50€.**
- 3.** les différents **Rapports du SIDEALF** sont approuvés.
- 4.** Le nouveau **Bulletin Municipal** est présenté par Mr P DUVAL.
- 5.** La mise en place **d'un Contrat Civique** ouvert aux jeunes de 16 à 25 pour une durée de 12 mois, sur 24 heures /semaine est souhaitée.
- 6.** L'organisation d'un événement pour le **Téléthon des 8 et 9 Décembre** 2023 est évoquée.
- 7.** Une proposition commerciale sur des **poteaux d'éclairage solaire** pour les lieux éloignés est présentée par Mr le Maire. Après débat, des précisions seront à demander (garantie, hauteur à modifier,...) avant décision d'achat.

Le Maire, C TELLIER.